

► Objectif

Diffuser et promouvoir le plus largement possible les offres de vente auprès des repreneurs.

► Bénéficiaires

Chef d'entreprise artisanale souhaitant transmettre son affaire.

► Prestation

Après le diagnostic sur l'entreprise à céder (voir fiche C2), la CMA vous fournit la prestation suivante :

- la rédaction de l'offre de vente
- la diffusion de l'offre sur 5 supports de communication :

- › le bulletin départemental d'offre de vente de fonds, (le monde des artisans – Ariège),
- › la revue inter-régionale « Act Contact »,

› www.actcontact.net et www.pmicontract.net : diffusion des offres des 4 régions du grand sud (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur),

› www.bnoa.net : diffusion des offres des Chambres de métiers et de l'artisanat de France,

› www.boursimmo-entreprise09.fr : diffusion des offres de locaux professionnels

› la gazette ariégeoise : hebdomadaire local – 1 parution par trimestre.

- la promotion des offres lors de salons ou forums spécialisés.
- l'accompagnement et les conseils pour la cession.

► Modalités

A la demande du dirigeant, après une visite dans l'entreprise, validation des procédures de mise en vente entre le chef d'entreprise et le président de la CMA. (Durée de la prestation : 2 ans.)

► Références

Cette offre fait partie du programme « Entreprendre en Midi-Pyrénées »

► Contacts

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège
Tél. : 05.34.09.88.00
Olvaïne GUPTA
o.gupta@cm-ariège.fr



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Ariège

Cédant et repreneur d'entreprise artisanale